



REGLEMENT

- Article 0 : - La première édition est organisée en 1998.
- Article 1 : - La Coupe des 3 stades est organisée conjointement par la FSG Travers, la FSG Bevaix et la FSG Le Locle.
- Article 2 : - La Coupe des 3 stades est une compétition d'athlétisme en 3 manches.
- Article 3 : - Les 3 meetings restent parfaitement autonomes et libres dans leur organisation.
- Article 4 : - Une somme de CHF 1.—par participant est prise sur la finance d'inscription à chaque manche et reversée à la Coupe. Le reste du financement doit être assuré par des partenaires extérieurs.
- Article 5 : - Seuls les athlètes ayant pris part aux 3 manches sont classés, et chaque athlète classé reçoit le prix souvenir.
- Article 6 : - Les catégories sont les suivantes : écoliers D, écolières D, écoliers C, écolières C, écoliers B, écolières B, écoliers A, écolières A, cadets B, cadettes B, cadets A, cadettes A, hommes, dames.
- Article 7 : - Pour chaque manche, le barème F.S.A. à 1200 points est utilisé.
- Article 8 : - Le classement final, par catégorie, est établi selon les critères suivants :
- On additionne les rangs obtenus par l'athlète lors de chaque manche.
 - Dans chaque catégorie, l'athlète ayant obtenu le plus petit total est déclaré vainqueur. Les athlètes classés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} reçoivent un prix.
 - En cas d'égalité, la somme des points obtenus lors des 3 manches est déterminante.
- Article 9 : - Un classement par équipe est établi selon les critères suivants :
- On additionne les rangs finaux des 6 athlètes les mieux classés de chaque société.
 - L'équipe obtenant le moins de point est déclarée vainqueur.
 - En cas d'égalité, la somme des rangs de chaque manche obtenue par les 6 athlètes est déterminante.
 - En cas d'égalité, la somme des points de chaque manche obtenue par les 6 athlètes est déterminante.
 - Un challenge est remis à l'équipe vainqueur qui devra le faire graver. Si une équipe remporte le challenge 3 ans de suite, il lui appartiendra.
- Article 10 : - Le jury, composé d'un membre de chaque meeting, a les compétences de régler les éventuels litiges.

Pour la Coupe des 3 stades
les responsables des meetings
FSG Travers, FSG Bevaix, FSG Le Locle